



Tourcoing, le 20 mai 2026

Affaire suivie par : A. CAUDRON
06 33 87 94 12
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales

Objet : Tournois de football masculin et féminin

P.J. : - Note technique d'accompagnement
- Fiche de déplacement

L'ASND organise les 28ème et 21ème tournois de football masculin et féminin le **vendredi 09 octobre 2026** sur le stade municipal de Selles Saint Denis, proche de 2km du Domaine de La Sauldre/Miléade, 41300 La Ferté Imbault.

1°) Conditions de participation

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- à jour de cotisation 2026 ;
- d'une attestation de bonne santé (case à cocher) valant certificat médical autorisant la pratique du football en compétition ;
- une participation individuelle de 40€ à régler en ligne lors de l'inscription (participation aux frais) ;

L'inscription est individuelle. Les participants s'inscrivent directement sur l'application, **sous réserve de disposer d'un « jeton ou code »**. Ce code étant distribué localement par les responsables d'équipes. Ce sont eux donc qui auront la charge de définir les personnes constituant les équipes et de leur attribuer un code.

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le **15 septembre 2026**)

Attention : le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2026 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr)

Les responsables des équipes et le comité d'organisation devront s'assurer du respect scrupuleux de ces dispositions et les joueurs(ses) qui ne s'y conformeront pas ne pourront participer.

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

– Frais de déplacement (cf fiche à renvoyer par voie postale uniquement)
L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation (sous réserve de validation par le comité d'organisation seulement).

Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental (covoiturage, véhicule administratif, réductions SNCF). Il est préconisé, pour les directions qui disposent d'un véhicule de transport collectif, de solliciter la mise à disposition de celui-ci auprès de la voie hiérarchique.

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement.

Concernant les déplacements en véhicules, le co-voiturage est obligatoire. Le remboursement ne s'effectuera que s'il y a un minimum de 3 personnes dans la voiture.

Concernant la location de véhicules (mini-bus seulement) les responsables d'équipes devront prendre contact avec le comité d'organisation en amont.
La location de voiture ne sera pas remboursée, de même que l'utilisation de moyens de transports à titre individuel (train, avion, voiture..)

Le comité d'organisation se réserve le droit de statuer sur des circonstances exceptionnelles de trajet.

La mention de l'IBAN est obligatoire

– Frais de restauration et d'hébergement
Ils seront pris en charge par l'ASND du jeudi soir au samedi matin.

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service-congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :
football@asnd.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,



Patrice FRANÇOIS